



31/03/2026

## RÈGLEMENT DE LA COURSE DU SOUFFLE AU PARC DE SCEAUX 27 SEPTEMBRE 2026

*Ctrl Clic sur un élément de la table pour y accéder directement (si fichier téléchargé)*

Toute personne inscrite s'est engagée lors de l'inscription à accepter les termes du présent règlement.

### Table des matières

1. Organisation.....	1
2. Départs, catégories d'âge, horaires, parcours et distances.....	2
3. Classements et récompenses .....	3
4. Inscriptions et retrait des dossards.....	4
5. Responsabilité des organisateurs .....	7
6. Partenaires.....	7
7. Droit à l'image.....	7
8. Protection des données personnelles .....	8

### 1. Organisation

Dans le cadre de la Virade de l'Espoir au parc départemental de Sceaux, le dimanche 27 septembre 2026, l'association Vaincre la Mucoviscidose organise :

- Trois épreuves de course à pied chronométrées dénommées « Courses du Souffle ». Ces épreuves sont ouvertes à tous, licenciés ou non licenciés, sous réserve de la communication des documents prévus par la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme concernant l'aptitude physique ([Reglementation Running 2026.pdf](#) page 11 §3) – voir note 1 en fin de règlement:  
Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou pour les majeurs non licenciés une attestation PPS (Pass de Prévention Santé) – disponible

sur <https://pps.athle.fr/> et qui remplace désormais le certificat médical. A noter que le seul numéro de PPS ne suffit pas, il convient de transmettre l'attestation sous forme numérique ou papier sur place, ou pour les mineurs non licenciés attestation par le responsable légal que le questionnaire de santé prévu dans l'annexe II-23 du code du sport a été rempli sans aucune réponse positive. Cette attestation se fait lors de l'inscription en ligne ou en remplissant le fichier pdf « [Attestation-questionnaire-médical 2025](#) » disponible à sur le [site d'inscription](#). Un certificat médical valide reste recevable pour les mineurs.

- Deux joggings et une marche à allure libre et sans classement, dénommés « Jogging du Souffle » et « Marche du Souffle », ne nécessitant pas la présentation de ces documents (licence ou PPS).

La participation à l'une ou l'autre de ces activités implique obligatoirement l'inscription préalable, et suppose l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout litige concernant le déroulement des épreuves doit être soumis au comité d'organisation.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire quelle que soit l'épreuve choisie signée de la personne exerçant l'autorité parentale.

Le Village de la Course et les départs/arrivées sont situés Terrasse des Pintades/ Plaine des 4 Statues (coordonnées GPS : [48.7736](#) , [2.2951](#)).

## 2. Départs, catégories d'âge, horaires, parcours et distances

### Course du Souffle 10 km :

- femmes et hommes cadets/ juniors/ espoirs/ seniors/ masters (nés en 2011 et avant)
- départ à 10H
- deux boucles de 5 km.

### Course du Souffle 5 km :

- femmes et hommes minimes/ cadets/ juniors/ espoirs/ seniors/ masters (nés en 2013 et avant)
- départ à 9H30
- une boucle de 5km.

### Mini-Course du Souffle 1,5 km :

- filles et garçons appartenant aux catégories poussins, benjamins et minimes (nés de 2012 à 2017)
- départ à 9H35
- une petite boucle de 1,5 km.

*Régularité sportive : aucun adulte ne peut accompagner un enfant durant la course le long du parcours.*

### Jogging du Souffle 5 km :

- nés en 2011 et avant
- départ à 10H45
- une boucle de 5km.

#### Jogging des familles 1,5 km :

- nés en 2022 et avant
- départ à 11H30
- une petite boucle de 1,5 km.

#### Marche du Souffle 5 km :

- tous âges
- départ à 9H45
- une boucle différente du parcours des courses et joggings.

Les six épreuves se déroulent intégralement dans l'enceinte du domaine départemental de Sceaux. Le tracé des parcours est aussi disponible sur le site <https://www.viradeparcdesceaux.org/courses>.

*A noter : pour des raisons de sécurité, les chiens ne sont pas autorisés à accompagner leurs maîtres sur les parcours de courses et joggings.*

*Pour la seule épreuve de marche, **les bâtons de marche sont admis à condition qu'ils soient munis d'embout caoutchoutés**. Les poussettes sont admises sur le parcours du jogging des familles et sur celui de la marche, mais, pour ce dernier, les participants doivent tenir compte du fait qu'il comporte quelques marches d'escaliers, des passages accidentés et des passages dans l'herbe.*

*Enfin, les joëlettes, soumises à l'admission des organisateurs, doivent prendre le départ parmi les tous derniers afin de ne pas entraver le flux des coureurs.*

### **3. Classements et récompenses**

Les arrivants âgés de 15 ans et moins (et eux seuls) se verront remettre une médaille, quelle que soit l'épreuve à laquelle ils participent.

Chronométrage : Espace Compétition.

Les classements seront affichés sur place. Ils seront accessibles sans délai sur le site <https://www.espace-competition.com>, et ultérieurement sur le site <http://viradeparcdesceaux.org>.

En vous inscrivant sur Espace compétition, vous acceptez d'apparaître dans la liste des inscrits et dans les résultats communiqués sur le site.

#### **Classements individuels**

Les classements individuels ne concernent que les courses chronométrées (à l'exclusion donc des joggings et de la marche).

Un classement individuel est établi, sur la base des temps enregistrés, pour chacune des courses et des catégories (âge / sexe). Une coupe est remise :

- au premier classé de chaque catégorie pour les courses adultes (10 km et 5 km)
- aux trois premiers classés de chaque catégorie pour la course enfants 1,5 km ;
- aux 3 premiers classés au scratch du 10 km et du 5 km.

Ne peuvent être classés que les concurrents munis à l'arrivée de leur dossard correspondant à leur catégorie.

### **Classements par équipe**

Il peut s'agir d'équipes de club sportif, d'association, d'établissement scolaire ou universitaire, d'entreprise ou institution professionnelle, de famille ou de groupe d'amis. La constitution d'une équipe implique de remplir la mention portée à cet effet sur la fiche d'inscription (voir « Inscriptions et retrait des dossards/ Inscription des équipes »).

Des classements par équipe sont effectués selon deux critères :

- Classement au temps sur le 10 km : addition des 5 meilleurs temps réalisés. En cas d'ex-aequo, c'est l'équipe dont le coureur est classé avec le meilleur chrono qui l'emporte ;
- Challenge du nombre : le plus grand nombre de participants inscrits, toutes épreuves confondues (y compris les joggings et la marche).

Pour chacun des deux critères, une coupe est remise aux trois premières équipes classées.

### **Coup de cœur du jury**

Une coupe peut être attribuée à un participant ou à une équipe par l'organisateur.

### **Remise des récompenses**

Les coupes seront remises lors des deux cérémonies protocolaires, qui se tiendront sur le podium du Village de la Virade, et débiteront :

- à 10h30 pour la Course du Souffle 5 km et la Mini-Course du Souffle 1,5 km ;
- à 11h50 pour la Course du Souffle 10 km et les classements par équipe.

## **4. Inscriptions et retrait des dossards**

La participation aux épreuves (Courses, Joggings ou Marche) nécessite obligatoirement une inscription préalable qui doit intervenir :

- au plus tard le jeudi 24 septembre avant minuit pour les inscriptions en ligne sur <https://www.espace-compétition.com>

Ou sur place (selon le nombre de dossards disponibles) :

- le samedi 26 septembre de 14h à 17h30 pour toutes les épreuves;
- **pour les seuls Joggings et Marche** le dimanche 27 septembre à partir de 8H et jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

Rappel : **Pas d'inscription le jour même pour les courses** (10 km, 5 km et 1,5 km)

Les inscriptions à la course 10 km seront fermées à partir de 1500 participants quel que soit le mode d'inscription, compte tenu de la configuration du parcours et afin d'assurer la sécurité de tous.

Les frais d'inscription **sont entièrement reversés à l'association Vaincre la Mucoviscidose** et sont de :

- 22 € pour la Course du Souffle 10 km
- 15 € pour la Course du Souffle 5 km



***Il est conseillé aux responsables d'équipes de prendre contact le plus tôt possible avec les organisateurs via l'adresse [sceaux.coursedesouffle@gmail.com](mailto:sceaux.coursedesouffle@gmail.com) pour définir avec eux les modalités d'inscription et les conditions tarifaires les plus appropriées.***

Cela concerne également les équipes dites Equipe libre dont l'objet essentiel est de concourir pour le Classement au temps sur le 10 km.

Les équipes d'établissements d'enseignement et hospitaliers, clubs sportifs et associations peuvent bénéficier d'abattements tarifaires liés à l'importance de l'effectif inscrit :

- 15 à 30 inscrits : réduction de 10%
- 31 à 50 inscrits : réduction de 20%
- au-delà de 50 inscrits : réduction de 30%

Les équipes d'entreprise doivent en faire la demande lors de l'inscription pour bénéficier de ces mêmes abattements.

Pour pouvoir bénéficier de ces abattements, les équipes doivent avoir pris contact avec les organisateurs pour définir avec eux leurs modalités d'inscription.

Enfin, notez qu'une personne s'étant inscrite individuellement ne pourra être rattachée à une équipe ensuite.

### **Retrait des dossards**

Pour l'ensemble des épreuves, le retrait des dossards se fera sur place le samedi 26 septembre entre 14h et 17h30, et le dimanche 27 septembre à partir de 8H et jusqu'à 30 minutes avant chaque départ. Une pièce d'identité sera demandée : CNI, Passeport ou permis de conduire.

Nous ne procédons à aucun envoi par voie postale.

Dans le cadre de notre démarche course verte, les dossards sont loués et doivent impérativement être restitués auprès de nos bénévoles dans le couloir d'arrivée.

### **Pour les courses chronométrées :**

- Rappel : le dossard ne peut être remis si l'attestation PPS valide (ou la licence) n'a pas été fournie avant les dates limites prévues.
- Le dossard doit être porté par les concurrents sur le devant du maillot, de manière à être parfaitement visible pour les contrôles et les classements.
- Le dossard pour les courses comporte un numéro et une puce électronique. Le numéro attribué à chaque concurrent l'étant à titre personnel, la transmission de son dossard à un autre concurrent est strictement interdite. Toute infraction à cette règle entraînera la disqualification.

Les équipes doivent obligatoirement procéder à un retrait groupé des dossards le samedi après-midi ou à défaut le dimanche matin **au minimum 30 minutes** avant les premières épreuves, soit 9H au plus tard. Un retrait anticipé peut être convenu avec l'organisateur. Toute équipe n'assurant pas le retrait groupé pour une quelconque raison ne pourra pas bénéficier de l'abattement et les tarifs individuels seront appliqués.

Restitution des dossards : les dossards sont loués, et récupérés par des bénévoles dans le couloir après l'arrivée. La non-restitution d'un dossard engage l'intéressé à le renvoyer par la poste.

## 5. Responsabilité des organisateurs

Si l'organisation s'est assurée de la collaboration de la Croix Rouge et de la présence d'un médecin pour réagir le mieux possible aux problèmes qui peuvent intervenir au cours d'une épreuve de cette nature, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident pendant l'épreuve subi ou provoqué par un concurrent non régulièrement inscrit.

Une consigne est mise à la disposition des coureurs, cependant l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve ou de dépôt.

L'épreuve peut être annulée en cas d'intempéries violentes nécessitant la fermeture du parc, sur décision de la Direction départementale des parcs ou par le Comité d'organisation pour des raisons de sécurité.

Dans ce cas, ou dans les autres cas d'annulation des épreuves pour force majeure, vous pourriez soit laisser votre inscription à titre de don à l'association Vaincre la Mucoviscidose, soit vous faire rembourser.

### Dispositions spécifiques liées à la situation sanitaire :

Tout éventuel protocole sanitaire arrêté au moment de l'épreuve par les pouvoirs publics ou la Fédération Française d'Athlétisme pourrait conduire les organisateurs à adapter les modalités du déroulement des épreuves.

En cas d'annulation d'épreuve pour des raisons sanitaires, les inscrits pourront soit laisser leur inscription à titre de don à l'association Vaincre la Mucoviscidose, soit en demander le remboursement. De plus, en cas de quota imposé par l'autorité publique, l'ordre chronologique d'inscription prévaudrait et les autres inscrits se verraient proposer ce même choix : don ou remboursement ???.

En cas de modification (notamment concernant les horaires ou les conditions de départ) ou d'annulation d'épreuve, les inscrits seront prévenus par e-mail.

## 6. Partenaires

Les clubs sportifs suivants sont partenaires de la « Course du souffle au parc de Sceaux » : Souffles de l'Espoir, Metro Athle Antony.

La liste des autres partenaires qui soutiennent la Course du Souffle ou la Virade de l'Espoir au parc de Sceaux est publiée sur le site <https://www.viradeparcdesceaux.org> .

## 7. Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs des épreuves, ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves. Tout refus de céder ce droit à l'image implique de fait l'impossibilité de participer à aucune des épreuves (courses, joggings et marche).

## 8. Protection des données personnelles

Les informations vous concernant sont destinées aux seuls organisateurs de la virade de l'espoir au Parc de Sceaux et sont nécessaires au traitement de votre inscription. La base juridique de ce traitement est le consentement.

Les données collectées ne font l'objet d'aucune communication, cession ou divulgation à des tiers, à l'exclusion du chronométrateur.

Les organisateurs prennent toutes les mesures raisonnables, et imposent à ses sous-traitants toutes les obligations nécessaires à assurer la sécurité et la confidentialité de vos données à caractère personnel.

Les organisateurs vous garantissent, par ailleurs, utiliser vos données à caractère personnel uniquement pour les finalités dont vous avez été informés, et s'interdit de communiquer, de céder ou de vendre ces données à des tiers.

Ces données sont stockées en Union Européenne (UE) et ne sont pas transférées dans un pays situé en dehors de l'Union Européenne.

Elles sont conservées le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées, puis sont conservées 3 ans avant suppression.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'effacement, de rectification ou de limitation aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : [sceaux.coursedusouffle@gmail.com](mailto:sceaux.coursedusouffle@gmail.com)

Vous pouvez également, et seulement pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous avez également la possibilité d'exercer un recours auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL).



pour les mineurs ou justificatif de PPS) pour la durée du délai de prescription légale sur la responsabilité civile délictuelle corporelle (10 ans).